



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du **29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : DESIGNATION DE LA CCHAM AUPRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE LANGOGNE ET LOZERE HABITATION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES IMMEUBLES SIS 7 ET 9 RUE DU PONT VIEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Code de ma Commande Publique, et notamment ses articles L 2113-6 à 8 ;

Vu la délibération n°2025-073 du 20 novembre 2025 relative à l'approbation de la convention de groupement de commande relative à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 Rue du Pont Vieux et la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM), Lozère Habitation relative à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 Rue du Pont Vieux et la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que suite au renouvellement de l'assemblée, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations ;

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

DESIGNE les personnes suivantes comme membres de la Commission d'Appel d'Offres relative à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du Pont vieux à Langogne :

- Marc OZIOL en tant que Président de la commission
- Alain GAILLARD (suppléant : Anne-Marie PIJEAU)
- Claude SOLIGNAC (suppléant : Jean-Louis BRUN)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 048-200006930-20260429-2026_087-DE

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision relative à cette affaire.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride
Le Président,

Marc OZOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.